



DE2023_0202_01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nombre de conseillers
en exercice : 30
Présents : 23
Pouvoirs : 3
Votants : 26
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois et le deux février, à 20 heures 00,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges BERNAT, en session ordinaire.

Date de convocation : 27 janvier 2023

PRESENTS :

Monsieur Georges BERNAT, Monsieur Ludovic BOUTTET, Monsieur Christian BRAY, Monsieur Frédéric BRUSQ, Madame Pascale CHAVANNE, Monsieur Henri CHERBLAND, Madame Françoise CLEMENT, Monsieur Marius DAVAL, Monsieur Vincent DEGOUTTE, Monsieur Maxime FLEURY, Madame Françoise GERY, Monsieur Alain GOFFOZ, Monsieur Philippe MANGAVEL, Madame Sandra MATHELIN, Monsieur Dominique MAYERE, Madame Dominique MIGNERY, Madame Marie-Christine MURON, Madame Brigitte PALLANCHE, Monsieur Sébastien PERROTON, Monsieur Paul PETITBOUT, Monsieur Bruno PRADIER, Monsieur Emmanuel SAPEY, Monsieur Sigismond ROZANSKI

SUPPLEES :

ABSENTS :

Monsieur Gilles FAVREAU, Monsieur Dominique FRAISE, Madame Céline GIRARD

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS :

Monsieur Lucien GUILLOT par Madame Sandra MATHELIN
Monsieur Jean-Claude RAYMOND par Madame Marie-Christine MURON
Monsieur Frédéric SIMON par Monsieur Dominique MAYERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Françoise CLEMENT

OBJET : Décisions du Président

RF Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/02/2023 042-244200614-20230202-DE2023_0202_01-DE

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération du 8 juin 2020, le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président une partie de ses attributions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211-10,

- **PREND ACTE** de 3 décisions prises par le Président ci-après :

DEC2022_12

De procéder aux mouvements de crédits suivants sur le budget « CCVAI » :

Compte 7392221 : Fonds de péréquation ress.com.et intercom : + 54 000.00 €
Compte 615221 : Entretien, réparations bâtiments publics : - 54 000.00 €

DEC2022_13

De procéder aux mouvements de crédits suivants sur le budget « Déchets ménagers » :

Compte 65568 : Autres contributions : + 20 000.00 €
Compte 61558 : Entretien autres biens mobiliers : - 9 600.00 €
Compte 6184 : Versement à des organismes de formation : - 3 200 €
Compte 6231 : Annonces et insertion : - 2 500 €
Compte 60636 : Habillement et vêtements de travail : - 1 100 €
Compte 61551 : Entretien matériel roulant : - 3 600 €

DEC2023_01

De procéder aux mouvements de crédits suivants sur le budget « Déchets ménagers », budget 2022 :

Compte 615221 : Entretien, réparations bâtiments publics : - 128.34 €
Compte 66111 : Intérêts réglés à l'échéance : +128.34 €

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A Saint Germain Laval, le 02 février 2023

Le Président,

Georges BERNAT

Le secrétaire de séance,

Françoise CLEMENT

Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 03 02 23
et de la publication le : 03-02-23

Le Président,



RF
Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/02/2023
042-244200614-20230202-DE2023_0202_01-DE